

Conseil d'Administration du samedi 16 janvier 2021 à Mazières en Gâtine, 9h

Présents : *Mazières en Gâtine* : M. Pacaud Serge - *Bouillé-Loretz* : M Paulus Jean Marie - *Bressuire-Cerizay* : M Benoist Michel - *Saint Varent* : Mme Duveau Jacqueline – *Saint Maixent* : Mme Teytaud Geneviève - *Mauzé sur le Mignon* : M D'Araujo Olivier- *Beauvoir-Frontenay Rohan* : M Lefebvre Jean Claude *Champdeniers* : M Sourisseau Jean Louis -*Thouars* : Mme Berthelot Chantal

Excusés : *Celles sur Belle* : M Cerclet Bernard - *La Mothe St Héray* : Mme Nérestan Fabienne - *Airvault* : M Penit Gérard - *Mazières en Gâtine* : Mme Murielle Girard- *Prahecq* : M Gonnord Laurent- *Melle Lezay- Chef-Boutonne Sauzé-Vaussais* : M. Penaud Guy - *Pamproux* : Mme Bertin Yannick - *Brioux sur Boutonne* : Mme Rétureau Marie Christine- *Niort* : M Baudoin Jean Marie - *L'Absie* : M Bailly Christian- *Thouars* : Mme Pichot Geneviève- *Argenton Les Vallées-Mauléon* : M Landreau Roger - *Parthenay* : M Dufour Jacques - *Coulonges sur l'Autize* : Mme Assailly Monique- *La Crèche* : Mme Cateau Marinette - M. Billaudeau James- *Ménigoute* : M. Rongière André.

Ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du CA du 12 septembre 2020 à Mazières en Gâtine

Vote : approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Compte rendu du CDEN du mardi 1er décembre 2020 en visioconférence.

1. La désignation complémentaire des DDEN : Circonscription de MELLE, délégation de CELLES SUR BELLE : M. BARILLOT Daniel 4 rue du Chêne Gaurichon Mougou 79370 AIGONDIGNE et M. TIFFON Laurent 4 rue des Jardins Vitré 79370 VITRE BEAUSSAIS

Circonscription du MARAIS/PREELEMENTAIRE, délégation de MAUZE SUR LE MIGNON Mme BREMAUD Dany 2 rue de la Venise Verte 79210 – ST-HILAIRE LA PALUD

Circonscription de PARTHENAY, délégation de COULONGES SUR L'AUTIZE Mme COLLON Françoise 23 rue de la Cantine 79160 – VILLIERS EN PLAINE

2. " Bilan de rentrée 2020 " : Sur 256 communes, 75 n'ont pas d'école, 168 ont au moins une école publique et 41 ont une école privée. 64 % des écoles ont de 1 à 4 classes et seulement 9% ont 11 classes et plus. A cette rentrée, les écoles publiques ont perdu 703 élèves (-3041 sur l'Académie) et les écoles privées 133 (-614 sur l'Académie). Les 18 postes d'enseignants à rendre ont été pris sur les PDMQDC et sur les postes de remplaçants (-15 et -10). La COVID 19 a donné aux maires des communes de moins de 5000 habitants le droit de s'opposer à toute fermeture.
3. « Parents d'élèves » Les résultats des élections des parents d'élèves aux Conseils d'Ecoles montrent un affaiblissement de la FCPE (51% de participants au vote, sur les 1220 postes à pourvoir 1216 l'ont été dont 18 par tirage au sort, 96 pour la FCPE, 0 pour la PEEP, 135 pour les associations locales, 857 pour les parents hors association, 110 pour les listes d'union).
4. « Semaine de 4 ou 4,5 jours » En ce qui concerne le temps scolaire, 209 écoles (74%) sont sur 4,5 jours et 84 écoles (26%) sont sur 4 jours. Quelques dérogations ont été accordées à titre provisoire à cause de la COVID 19. Pour les dérogations à venir il faut absolument l'accord du Conseil d'Ecole et de la collectivité compétente.

Remarque : 246 élèves sont instruits à la maison, nombre en augmentation. Au niveau de l'absentéisme dans les écoles, 242 élèves sont concernés soit 0,72% des élèves inscrits.

3 – Le point sur l'Enquête CDAL sur le financement des écoles publiques et privées en Deux-Sèvres et sur Le CDAL et l'ICO (UCO)

1. Enquête financement des écoles :

Nous avons aujourd'hui une bonne cinquantaine de réponses des communes.

Après un premier examen, deux faits importants sont à souligner : premièrement, ce ne sont pas forcément les plus petites communes qui sont les moins généreuses quant au financement des fournitures scolaires et secundo le financement des écoles privées ne dérogerait pas des règles imposées par la loi.

Quelques retours sont encore attendus avant de faire une analyse plus fine avec les membres du CDAL

2. CDAL et ICO (UCO) : Le groupe de départ du CDAL se réduit au fur et à mesure, c'est bien dommage ! Pour la Ligue l'affaire de l'UCO, ne relève pas seulement du principe de laïcité ; il ne pourrait donc pas être porté par le seul CDAL. L'idée de leur vendre l'ex-IUFM, symbole fort pour les défenseurs de l'Ecole publique, apparaît comme une provocation.

3. Aujourd'hui, le financement public de l'enseignement supérieur n'est plus interdit par la loi. La Ligue est liée à

la Ville de Niort et si l'enjeu économique ne peut la contraindre à des compromissions, elle les oblige à une forme de neutralité. Il est vrai que le sujet dépasse le seul principe de la laïcité et touche davantage le financement public des structures privées. De plus, nous venons d'apprendre que le groupe, issu de Sup de Co La Rochelle, ne dispose pas de terrains pour agrandir son campus rochelais. Il cherche des solutions alternatives et a donc décidé de " délocaliser " plusieurs de ses formations vers des villes voisines désireuses d'accueillir des étudiants. Deux transferts de formations sont en projet. L'un concerne Rochefort, l'autre Niort. À Niort, le bouquet de formations envisagé (gestion de patrimoine, digital...) pourrait concerner entre 300 et 500 étudiants dès la rentrée 2021, pourquoi pas l'ex Ecole normale.

Proposition du président : « Effectivement le problème devra être porté sur le terrain politique. Je comprends et respecte la position de la Ligue, quant à ses engagements avec la ville de Niort, cependant, il m'est personnellement difficile de ne rien tenter. L'UCO est attaquant sur l'emploi de la dénomination « université » et sur le fait que les licences ne peuvent être pleinement reconnues nationalement sauf accord avec un service public ce qui serait dans les tuyaux. Je vous propose donc que notre Union porte l'affaire devant le tribunal administratif, avec comme appui la lettre du préfet. Bien sûr, ceci sous la responsabilité de l'union départementale des DDEN des Deux-Sèvres et des partenaires du CDAL qui voudraient bien nous accompagner dans cette démarche. Si vous m'autorisez à mener une telle démarche, alors je m'engage à prendre tous les renseignements pour ne pas impacter financièrement notre Union. Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

4 – Le point sur le concours « Aventure citoyenne »

Le 8 décembre, à Parthenay et à Etusson, des diplômés ont été remis aux trois enseignantes ayant gagné le concours « l'Aventure citoyenne ». Le DASEN, Arnaud Leclerc, était présent à l'école Gutenberg. Il est à noter que la presse a largement couvert l'évènement (sur les deux écoles).

Pas d'inscriptions cette année. On peut supposer que le contexte sanitaire est en partie responsable mais l'on souhaiterait un retour des délégations afin de faire évoluer le contenu. Le DASEN a promis son soutien pour la prochaine année scolaire.

5 – Renouvellement quadriennal 2021-2025

1. Les renouvellements et nouvelles candidatures seront effectifs après avis du CDEN de juin 2021.
2. Les timbres et les nouvelles cartes pour 2021 seront distribués lors du CA du samedi 19 juin 2021
3. Les élections du nouveau bureau de l'Union pour les 4 ans, comme prévu dans les statuts, auront lieu lors de ce CA. Les candidatures aux différents postes seront à envoyer au président avant cette date butoir.
4. _A la demande des membres du CA, le président s'engage à rencontrer le président de la Communauté de communes du Mellois afin de comprendre les raisons de la démission des membres de la délégation du Mellois et de pouvoir reconstituer un groupe de DDEN sur le secteur de Melle et de Brioux

6 – Le point sur les cotisations 2020 de notre Union.

- Le président a fait état de dysfonctionnements au niveau de la tenue des comptes de l'Union. A l'issue d'une réunion à son domicile des commissaires aux comptes en présence du trésorier en vue de la préparation de l'AG, le quitus a été refusé.
- Des courriers de rappel de fournisseurs pour factures impayées et plus grave, celui de la fédération concernant les adhésions. Oublis, erreurs nécessitent à chaque fois que le président sollicite le trésorier pour régulariser.
- A ce jour, il manque toujours une adhésion (non réglée par la délégation de Ménigoute) sur les 169 comptabilisées par Mme Attana, responsable académique en charge du dossier DDEN 79.

7– Le calendrier 2021 des prochains CA et de l'AG

1. CA : samedi 16 janvier 2021, samedi 13 mars 2021, samedi 19 juin 2021, samedi 18 septembre 2021
2. AG : samedi 15 mai 2021, à Cerizay
AG 2022 à Coulonges sur l'Autize
AG 2023, proposition d'Olivier D'Araujo

Date du prochain congrès de la fédération : En attente

8 – Questions diverses

1. Courrier du Conseil d'Administration de l'UDDEN des Bouches-du-Rhône

Intervention du président : « Au vu de tous les tenants et aboutissants à cette affaire fournis par la fédération à la suite de ce courrier, personnellement, je pense que ce qui vient de se passer est néfaste et dangereux pour les Unions et pour la fédération. Au-delà de cette affaire, je considère que la fédération doit être là pour aider les unions quand elles connaissent des difficultés. Elle ne doit pas s'ériger en juge, ou bien, demain toute union pourrait se trouver dans la même situation. Je vous propose que notre Union le fasse savoir à la fédération ».

Proposition votée à l'unanimité des présents

2. Cité Educative à Bressuire ?

La demande a été déposée et sera sûrement à l'ordre du jour du prochain CDEN prévu normalement le 8 février 2021.

Le président a été convié à la réunion des affaires scolaires en présence des directrices et directeurs d'écoles du grand Bressuire, des chefs d'établissements (collège et lycées) et de Mr Mirval, IEN de Bressuire.

Officiellement, il s'agit, dans des quartiers réputés « difficiles » d'améliorer la réussite à l'école en intensifiant notamment la prise en charge extra-scolaire. Sous couvert de lutter contre les échecs scolaires, on agrège à l'activité scolaire nombre d'acteurs locaux : des entreprises (accueillant des stagiaires), des bibliothèques, les travailleurs sociaux, des associations... Cela participe à la mise en œuvre des décrets et loi Blanquer sur l'école. Le ministre réintroduit ainsi les établissements publics des savoirs fondamentaux (ou EPSF) auxquels il avait dû provisoirement renoncer du fait de la mobilisation des enseignants du premier degré. L'État a d'abord proposé à un certain nombre de communes d'être candidate, en association étroite avec les préfetures et les rectorats.

La gouvernance locale :

Chacun des trois principaux acteurs désignera un responsable référent de haut niveau : un chef d'établissement du second degré pour le rectorat, un représentant du préfet pour la préfeture, un cadre de haut niveau pour la collectivité.

La mise des écoles sous la tutelle du principal du collège correspond à ce qui était prévu avec les EPSF. L'État promet de recruter notamment d'avantage d'ATSEM. Mais il n'est pas question de créer davantage de postes d'enseignants. En réalité, l'objectif du gouvernement serait de remplacer des enseignants de maternelle par des ATSEM. L'objectif est aussi d'augmenter le nombre de crèches (publiques ou privées ?) mais surtout « d'encourager le développement de nouveaux modes de garde (maisons d'assistantes maternelles, lieux d'accueil de courte durée, à horaires décalés, jardins d'éveil », ce qui laisse le champ libre aux structures privées.

Une enveloppe annuelle de 30 à 40.000 € serait attribuée à chaque cité éducative (durant 3 années) dont 15.000€ mis à disposition du Principal de collège désigné comme chef de file pour « financer des actions menées dans le cadre de la cité éducative, en privilégiant celles qui impliquent plusieurs établissements et des partenaires extérieurs, et fera l'objet d'un bilan annuel ». En clair, l'école publique manque de personnels et de moyens mais on financera de manière discrétionnaire, clientéliste, des interventions extérieures (associations, entreprises...). Pour ces raisons, les syndicats SUD éducation, SNUIPP et Snudi-FO sont plutôt hostiles à ce nouveau dispositif.

Il est difficile de contrecarrer le dispositif puisque les enseignants n'ont manifesté aucune opposition à ce projet et le soutiendraient plutôt en mettant en avant les difficultés rencontrées avec la scolarisation de nombreux allophones.

Le président propose d'intervenir au prochain CDEN, sur la gouvernance, qui, à Bressuire, ferait qu'il n'y aurait pas de représentant des enseignants des écoles. Il demandera que ceux-ci soient représentés par l'un des leurs désigné démocratiquement.

Proposition votée à l'unanimité des présents

3. Le président a reçu un courrier de M POUPINOT via le site [D.D.E.N. des Deux-Sèvres](#) sur l'affaire S. PATY et le rapport d'enquête rédigé par Madame E. CARRARA et Monsieur R. VRAND, inspecteurs généraux de l'Education, du sport et de la recherche, au sujet des événements survenus en Octobre au Collège du Bois d'Aulne.

Réponse envoyée par le président à M. POUPINOT :

" Nous devons, nous DDEN, soutenir nos enseignants pour défendre cet espace de liberté, qui seul peut permettre de faire de nos enfants des citoyens libres et responsables. La liberté pédagogique des enseignants, à mon grand regret, est aujourd'hui mise à mal par les instances politiques. "

4. L'ordre du jour étant épuisé, les personnes présentes à la réunion ont partagé la galette et le verre de l'amitié avec le maire, M. Jacques Fradin invité pour l'occasion. Il faut rappeler que la commune met gracieusement à disposition une salle pour les réunions des DDEN.